

61

Commission permanente

Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : Mme MESTRIES

48074

26 - Famille, Enfance, Prévention

Subvention à l'association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance Repairs 35

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 224-11 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 23 janvier 2023 ;

Exposé :

Un groupe constitué de douze Breillien.nes s'est engagé dans la création d'une Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPPE Repairs 35). Ils ont bénéficié d'un soutien méthodologique et technique du Département. L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 9 février 2023 et le Département en est membre.

I. La naissance du projet

La loi n° 182 du 15 avril 1943 a créé dans chaque département ou dans chaque région, une association d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles qui a notamment pour but d'attribuer à ces derniers des secours, des primes diverses, des dots, des prêts d'honneur. Conformément à l'article L. 224-11 du code de l'action sociale et des familles « l'association départementale d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'Etat participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'aide sociale à l'enfance. »

En Ille-et-Vilaine, l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance existante est l'association « La Rencontre ». Elle a pour objectif de développer l'esprit de solidarité entre les adhérents ; le but étant de leur venir en aide dans différentes circonstances. Peuvent y adhérer tous ceux qui ont bénéficié d'une prise en charge à l'aide sociale à l'enfance, pendant au moins 1 an sans interruption jusqu'à l'âge de 18 ans et les jeunes ayant bénéficié durant 3 ans, de 18 à 21 ans, sans interruption, d'un contrat jeune majeur. Si l'association se veut d'abord être un lieu de soutien pour ses membres, elle apporte également un soutien financier.

La population des personnes accompagnées ou ayant été accompagnées par les services de protection de l'enfance et leurs besoins ont évolué depuis la création de ces associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance. Par conséquent, depuis une dizaine d'années, d'autres formes d'association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance ont vu le jour dans plusieurs départements français sous le nom de "Repairs".

Les orientations politiques départementales visant à renforcer la place des usagers au sein des dispositifs et de la collectivité, le Département est très sensible à toutes initiatives faisant évoluer les réponses qui sont apportées au public. Il est admis que le dialogue avec des associations représentatives est nécessaire pour parvenir à ces évolutions.

Afin de soutenir la participation des usagers et notamment des personnes accompagnées ou ayant été accompagnées en protection de l'enfance dans notre département, la collectivité a souhaité soutenir la création d'une seconde association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance en s'appuyant sur le modèle des associations Repairs. Ce projet est un des engagements pris dans le cadre des Etats généraux de prévention et de la protection de l'enfance.

II. La construction de Repairs35

Dans un premier temps, afin d'informer et tenter de fédérer des personnes susceptibles de porter la création d'une association de type Repairs, une réunion d'information a été organisée par le département en mai 2022. L'invitation adressée aux personnes concernées a été relayée par l'ensemble des responsables enfance famille auprès de leurs équipes, les directeurs des structures de protection de l'enfance, les assistants familiaux, les personnes ayant effectué une demande de consultation de leur dossier auprès du service adoption et accès aux données personnelles et des personnes préalablement repérées. Cette réunion avait réuni 27 personnes.

Dans un second temps, les personnes motivées par ce projet ont été invitées à un premier week-

end de réflexion en présence de membres des Repairs 75 et Repairs 44. L'objectif de ce premier temps était de permettre le regroupement des personnes autour d'un projet commun et d'en faire une première esquisse.

Après ce premier temps, les travaux ont pu se poursuivre grâce au soutien du Département et l'appui méthodique et logistique des services de protection de l'enfance du Département.

Le travail régulier au cours du dernier trimestre 2022 a permis la compréhension du projet associatif de Repairs 35 puis d'en écrire ses statuts. La finalisation de ce travail de création s'est effectuée le 9 février 2023 lors de l'assemblée générale constitutive.

III. Evolution

Le bureau de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance Repairs 35 est constitué de :

- BOURGEAULT Mathieu, président
- BARRY Mamadou, vice-président
- MACE Antoine, trésorier
- LEGAVRE Frédéric, vice-trésorier
- BODON Océane, secrétaire.

Le conseil d'administration est également constitué de huit membres.

Il existait huit associations Repairs en France. L'association breillienne est donc la 9^{ème} sur le territoire national. Les grands objectifs des associations Repairs dans lesquels Repairs 35 s'inscrit sont de créer une communauté d'entraide entre pairs, par et pour les enfants placés d'hier et d'aujourd'hui. Ils ont pour projet d'organiser des espaces d'écoute entre pair-aidants via des actions telles que « Les pieds dans le plat & les pieds sous la table » et enfin d'être un lieu de ressources pour les personnes concernées. Les valeurs mises en avant par l'association sont l'entraide, la bienveillance, l'inclusion et l'engagement.

Plus précisément, en Ille-et-Vilaine, Repairs 35 souhaite orienter ses actions autour des axes suivants :

- Fédérer et maintenir le lien social,
- Orienter et soutenir les jeunes qui sont/seront dans le besoin,
- Informer sur les droits,
- Porter la voix des jeunes placés à l'Aide sociale à l'enfance : le plaidoyer,
- Contribuer à la protection et à l'épanouissement des jeunes,
- Être force de propositions dans le champ de la protection de l'enfance.

L'activité de Repairs 35 débute progressivement. L'association organise des actions pour se faire connaître auprès des personnes concernées et des institutions. Le groupe de bénévoles cherche aussi à élargir son réseau pour renforcer son activité. Afin de mettre en œuvre l'ensemble de leurs missions, les jeunes adhérents ont notamment pour projet de trouver un local rennais et de recruter un salarié.

Le collectif a voté un budget prévisionnel lors de l'assemblée générale constitutive de 58 004 €. Le Département d'Ille-et-Vilaine est sollicité dans le cadre d'une demande de subvention pour soutenir le lancement de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance Repairs 35.

Décide :

- d'accorder une subvention à hauteur de 30 000 € au titre de l'année 2023 à l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance Repairs 35, détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Repairs 35, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231429

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation